

COURS

avail

jan-
rate-

DE TOUT

IALE

let 1900

5.000.000

4.500.000

mment en contact

fares qui lui sont
eaux (Succursales
eau-Brunswick et
gents confiés à son
ura.

eur ami

seSuprême
chaudle et sans parcelle
TOUTE AUTRE
plus bas

GE. F. Q.

Conditions

février; à une date

l, c'est-à-dire dont

points, qui seront

t à 50 points.

t à 35 points.

t à 25 points.

d'un an; donne

75 sous, (50 sous

le Québec).

nes qui auront re-
rage, excepté dans

eau du "Bulletin

e plus tard chaque

egister la date de

nous parviendront

ne suivante.

ir l'enregistrement

d'adresses du jour-

nent raison de s'in-

ion de la quinzième

teur ou concurrent.

mises par chèques,

u pair à Québec".

de des blancs de

chaque semaine un

ème semaine.

les trois magnifiques

re adressée comme

ne.

Case 129, Québec.

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
Abonnement payable d'avance.Canada—Excepté cité
de Québec..... 75c.
Cité de Québec et pays
étrangers..... 1.50Tarif des annonces 10c. la ligne
Annonces classifiées 1c. du mot
minimum .50 sous.Pour abonnement et annon-
ces écrire au "Bulletin de la
Ferme" Limitée, 111 Côte de la
Montagne, (Bâtiment Morin)
Québec Casier postal 129—
Tél. 2 4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & RÉDACTION

111 CÔTE de la MONTAGNE 111
QUÉBECRÉDACTION ET
COLLABORATIONCette revue est consacrée aux
intérêts de la ferme et du foyer
rural.Elle est rédigée par un comi-
té de techniciens et de prati-
ciens agricoles, assistés de colla-
borateurs occasionnels et de
correspondants de diverses ins-
titutions agricoles. Toute col-
laboration est sujette au con-
trôle du directeur.La correspondance concer-
nant la rédaction doit s'adres-
ser au Directeur du "Bulletin
de la Ferme", Casier postal 129
Haute-Ville, Québec.

Volume XIII

QUÉBEC, LE 2 JANVIER 1925

Numéro 1

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

BONNE ANNÉE

La "Coopérative Fédérée de Québec" offre, par l'entremise de son organe le "Bulletin de la Ferme", ses meilleurs vœux de bonne et prospère année à ses sociétaires, à ses directeurs. Elle formule également ses mêmes souhaits à toute la classe agricole de la Province.

Et ses vœux se précisent en ces trois caractères d'un cultivateur de progrès: production intensive, qualité des produits, vente par coopération.

Les temps sont à la production plus intense des fermes, à cause de la demande constante des grands marchés et de l'ouverture de nouveaux débouchés. Il convient d'y répondre, même si le geste entraîne des sacrifices; car le succès attend celui qui se tient à la consigne de produire et de produire davantage.

Il faut aussi produire mieux, et le cultivateur ne saurait mieux faire que de recourir sans tarder aux méthodes scientifiques de culture. Non seulement il augmentera son rendement et partant son revenu, mais surtout il rendra justice à ses compatriotes, à sa province, par ses produits primés partout sur les marchés du continent.

La coopération lui est nécessaire enfin pour écouler avec fruit les produits de sa ferme; il sera mieux armé contre l'exploiteur et le spéculateur qui voudront tout lui arracher à vil prix. Il peut s'organiser avec succès et lutter contre ses adversaires, grâce aux sociétés puissantes de coopération qui lui offrent leur appui.

La Coopérative Fédérée de Québec est heureuse de pouvoir réaliser ces trois vœux, par son système perfectionné d'achat et de vente, par ses services de propagande de la bonne culture et par ses relations suivies avec les meilleurs marchés du monde.

Cultivateurs de progrès, suivez la Coopérative Fédérée en la nouvelle année 1925!

Méthodes de ventes

I

Se baser sur les prix de la Coopérative

Pour se défaire le plus avantageusement possible de leurs produits, nombre de cultivateurs, qui ne pratiquent pas la coopération, procèdent de la manière suivante:

Tout d'abord, ils s'informent des prix de la Coopérative; puis rencontrant leur acheteur habituel, ils lui disent: "Si tu peux faire aussi bien que la Fédérée, nous allons t'encourager". L'acheteur, toujours désireux de nuire au mouvement coopératif (les commerçants en général n'aiment pas la coopération et pour cause) fera un effort pour payer un peu plus cher. Il demandera cependant à ces cultivateurs de garder la chose secrète; (pourquoi faire connaître les prix de la Coopérative d'un bout à l'autre de la paroisse?) puis, le plus souvent, il ne s'arrêtera pas là dans la voie de concessions. C'est ainsi, par exemple, que certains commerçants achètent des animaux, aux prix du jour cotés par la Coopérative, mais calculés à tant la pièce, puis sous divers prétextes, laissent ces animaux gagner en poids et en qualité au pâturage de leur ex-proprétaire. Ou encore, on offrira un haut prix pour les meilleurs sujets d'un lot de volailles, par exemple, et il se trouvera qu'après la classification, (celle du commerçant) il n'y a plus que quelques sujets à mériter ce prix les autres étant payés un prix beaucoup plus bas.

Que devons-nous donc penser de la méthode de vente qui consiste à se baser sur les prix de la Coopérative?

Même si les cultivateurs, bénéficiant des prix de la Coopérative, étaient traités avec la plus stricte impartialité par leurs acheteurs,

ils sont encore grandement à blâmer, si à l'encontre du bon sens et malgré les avis contraires, ils persistent dans leur vilaine pratique.

"C'est une singulière ironie des choses, disait récemment un quotidien de Québec, que cette protection indirecte, mais efficace tout de même, offerte à certains cultivateurs qui, par aveuglement, ne cessent de déprécier la Coopérative Fédérée, pendant que celle-ci les favorise dans la vente de leurs produits."

Acheter ou vendre ailleurs qu'à sa société, alors que celle-ci est en mesure de lui rendre service, n'est-ce pas, pour le cultivateur, travailler à déprécier, à détruire sa protection à lui, en même temps que celle de tous ses voisins?

Cette dépréciation consciente ou inconsciente que l'on fait ici et là, au mouvement coopératif, aboutira à la suppression de toute coopération, si l'on n'y prend garde.

Se baser sur les prix de la Coopérative pour acheter ou vendre ailleurs, c'est un peu comme un marchand auquel il faut un paletot de \$40.00 et qui irait l'acheter chez le marchand d'en face, bien qu'il ait en son magasin le même paletot, pour le même prix.

On ne pourra jamais assez le répéter: la Coopérative Fédérée est la société des cultivateurs. Plus ils la soutiendront, plus celle-ci sera en mesure de les protéger dans les prix. Dans l'intérêt de tous les cultivateurs, il ne devrait pas y avoir diverses méthodes de ventes; il ne devrait y avoir que la Vente Coopérative. Se rappeler toujours qu'en coopération, quiconque n'est pas pour la coopérative, est contre la coopérative.

Que la société des cultivateurs ait à lutter contre l'inertie ou contre la résistance des producteurs, n'est-ce pas la même chose, du moment que ceci se traduit par: développement moins rapide, prix moins avantageux, etc., etc...

Soyons donc pour la Coopération, non pas selon une vue étroite, un intérêt mesquin, mais d'après un plan d'ensemble, qui est la protection des intérêts de tous par la bonne volonté de chacun.

COOPÉRATEUR.

Affiliation

La Société Coopérative de Saint-Coeur-de-Marie au Lac Saint-Jean

Dimanche, le 21 décembre, les membres de la Société Coopérative de la paroisse Saint-Coeur-de-Marie, Lac Saint-Jean, se réunissaient pour la première fois. Une trentaine de membres étaient présents, ainsi que M. R. Dumaine, représentant de la Coopérative Fédérée, M. Alph. Blouin, gérant de la succursale de la Coopérative, à Hébertville et M. Thomas Côté, de Hébertville, Station.

Le bureau de direction est choisi: M. Thomas Fleury est nommé président; M. Jos. Tremblay, Maltais, vice-président; M. Jean Maltais, secrétaire-gérant; M.M. Joseph Tremblay, Elie, David Dallaire, Jean Bergeron, directeurs et M. le docteur L. Cinq-Mars, auditeur.

Il est ensuite proposé par M. Joseph Tremblay Maltais, appuyé par M. Jean Bergeron que le président et le secrétaire de la Société soient autorisés à signer le contrat d'affiliation à la Coopérative Fédérée de Québec.

Le vote est unanime et le contrat d'affiliation est signé séance tenante.

Parmi les personnes présentes à cette première réunion, on a remarqué: M.M. Ludger Tremblay, Joseph Dufour, Arthur Renaud, Jean Bergeron, Louis Bergeron, Joseph Tremblay, Elie, Jean Maltais, Thomas Lessard, Joseph Tremblay, Maltais, Alex. Duchaine, Jos. Elie Maltais, David Dallaire, Sylvio Bergeron, Thomas Fleury, Pierre Larouche, Chs Potvin, Jos. Maltais et autres.

2

2

2